

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser-
au
Monit
belg***26078776***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 JUIN 2026

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0442 444 219**

Nom

(en entier) : **AGC Automotive Europe**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Monnet 4, 1348 Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Nominations/démissions**

extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mai 2026

"En application de l'article 7:121 du Code des sociétés et associations et de l'article 8 des statuts de la société, le conseil d'administration donne, en matière de gestion journalière, aux personnes suivantes, agissant deux à deux ou l'une d'elles avec un administrateur, pouvoir de représenter la société :

- Davide Cappellino, President of AGC Architectural Glass Europe & Americas
- Caroll Schoonejans, President Corporate Regional Office AGC Europe

Les opérations de gestion journalière, telles que définies par le Code des sociétés et des associations, comprennent les actes et décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société, qui n'impliquent pas d'engagement structurel pour la société, ainsi que ceux qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur urgence, ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration. Les opérations immobilières, les fusions et acquisitions, les restructurations, les liquidations et autres opérations structurelles de l'entreprise ne relèvent pas de la gestion journalière."

Christel Dormal
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge